

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**AT2024/00014**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-2 - 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de toiture et reprise de zingueries, par l'entreprise BALTITUDE, 8 b, rue Barbier d'Aubrée 63110 BEAUMONT, chez Mme BERODIAS, 3 rue des écoles, du 22 au 26 avril 2024.**

## **ARRETE**

### **Article 1**

**La chaussée sera rétrécie (devant le 3 rue des écoles), par la pose d'une nacelle automotrice, au droit du chantier, durant la période du 22 au 26 avril 2024.**

### **Article 2**

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée, pendant la durée des travaux.

### **Article 3**

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place par l'entreprise.

### **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

### **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Romagnat.

Fait à Tallende, le 12 avril 2024

Le Maire,

L'Adjoint  
**Patrick MARCHA**

Éric BRUN

